



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

---

### RAPPEL

#### Fermeture du comptoir de perception de la taxe scolaire

La Malbaie, le 17 août 2018. — La Commission scolaire de Charlevoix (CSDC) rappelle à la population qu'elle a procédé à la fermeture du comptoir de perception de la taxe scolaire du centre administratif de Baie-Saint-Paul le 1<sup>er</sup> juin dernier.

Dorénavant, les contribuables pourront effectuer le paiement de leur compte en utilisant l'un des services suivants :

- Le paiement par Internet auprès de la plupart des institutions financières;
- Le paiement par guichet automatique ou au comptoir de votre institution financière;
- Le paiement par chèque acheminé par la poste dans l'enveloppe de retour jointe au compte;
- Le paiement par chèque à être déposé dans l'une des boîtes de perception de la taxe scolaire situées dans les cours des centres administratifs de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie.

Une baisse importante de l'achalandage ainsi que les modes de paiement variés et accessibles justifient la décision du Conseil des commissaires.

De plus, le service de la taxe scolaire rappelle qu'il est possible d'avoir accès à la facture en ligne. Les contribuables sont d'ailleurs invités à se rendre sur le [site Internet](#) de la commission scolaire afin de procéder à leur inscription. Au besoin, le personnel du service de la taxe scolaire se fera un plaisir de vous assister.

#### Service de la taxe scolaire

Commission scolaire de Charlevoix  
Taxe scolaire  
200, rue Saint-Aubin  
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2R2  
Téléphone : 418 435-2824, poste 2000  
Courriel : [taxes@cscharlevoix.qc.ca](mailto:taxes@cscharlevoix.qc.ca)

La CSDC remercie la population pour l'attention qu'elle porte à l'information diffusée dans ce communiqué.

-30-

**Source :**

Commission scolaire de Charlevoix  
Direction générale  
418-665-3765, poste 3000  
[dg@cscharlevoix.qc.ca](mailto:dg@cscharlevoix.qc.ca)



Suivez-nous sur Facebook

